



**Rapport de la Municipalité concernant les SUITES DONNEES aux vœux de la
Commission de gestion 2017 pour l'année 2016**

Il a été répondu aux vœux n° 1 et 2, et nous n'avons pas d'élément complémentaire à ajouter.

Vœu n° 3

Communication relative au BHNS

Demande à la Municipalité de développer un réel projet de communication pour la population et les Conseils communaux des communes concernées dans le cadre du SDEL et plus particulièrement des bus à haut niveau de service (exemple : stands d'information, flyers, séances avec la population, ainsi que les trois Conseils communaux)

Réponse : admis

En parfait accord avec la stratégie de communication présentée mi-2014 par la direction de projet des axes forts de transports publics urbains (siège : Transports publics de la région lausannoise SA), et tenant compte du degré de maturité actuel du projet de BHNS, la Municipalité a instamment demandé à ladite instance, par courrier du 6 avril 2017, que des « mesures fortes soient mises en œuvre pour piloter/activer aux échelons local et intercommunal la concrétisation d'actions coordonnées de communication auprès des publics cibles déjà identifiés (politiques, propriétaires, grand public) ».

Des actions concrètes seront menées par la Municipalité aussitôt qu'une réponse sera reçue. Il a d'ores et déjà été décidé, en séance de COPROJ Est (comité de projet) du 5 mai 2017, de mandater une agence de communication.

A noter toutefois, dans un contexte dépassant le seul projet de BHNS, que la Municipalité a déjà initié au printemps 2017 une démarche participative « Avenir de la mobilité, de l'animation commerciale et de la qualité de vie dans le bourg de Lutry et ses environs immédiats ».

Suite donnée :

La Municipalité a décidé lors de sa séance du 9 avril 2018, de confier, pour son territoire, la gestion de la communication du BHNS, à l'agence Numéro2 Sàrl.

Cette dernière a élaboré un plan de communication, regroupant toutes les actions mises en place pour informer et sensibiliser les acteurs de Lutry au réaménagement de la route de Lavaux. Ainsi, il est prévu :

- *d'organiser des stands d'informations lors de manifestations comme la fête des vendanges ou les concerts sur les quais ;*
- *de publier des articles dans l'Echomunal ;*

- d'imprimer des flyers pour les commerçants ;
- d'afficher dans divers lieux de la commune des panneaux d'explications ;
- d'inviter la population à des séances d'informations.

En outre, un plan de communication digital a également été élaboré. Ce dernier prévoit :

- la création de pages internet dédiées exclusivement au réaménagement de la route de Lavaux sur le site de la commune ;
- la mise en ligne d'un site nommé : « Maîtrisons notre avenir » présentant le réaménagement de la route de Lavaux et les avantages découlant de son arrivée ;
- la publication d'une page Facebook officielle de la Commune de Lutry. Au sein de celle-ci des publications informeront les abonnés des diverses manifestations prévues à Lutry et de l'avancement du réaménagement de la route de Lavaux ;
- l'envoi d'une Newsletter aux citoyens qui le désirent.

Par ailleurs, la Municipalité se réfère au préavis N° 1248/2018, lequel a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 30 avril 2018.

Vœu n°4

Label Cité de l'Energie

Point de situation sur l'avancement des démarches relatives à l'obtention du label Cité de l'Energie. La Commission souhaite que ce label puisse être obtenu en 2018 au plus tard.

Réponse : admis sous réserve

Les démarches et études effectuées depuis 2014, dans le cadre du mandat donné aux Services industriels, montrent qu'un dossier peut être présenté pour l'obtention de la certification sans devoir mettre en place de lourdes actions. En effet, le fonctionnement et les mesures déjà entreprises au sein de la Commune permettent à cette dernière de disposer d'un nombre de points suffisants, et ce conformément au catalogue de mesures élaboré par l'European Energy Award.

Nous pouvons encore mentionner que depuis mi-2014, la Commune est membre de l'association Cité de l'énergie et qu'elle est également membre du CREM (Centre de Recherches Energétiques et Municipales) qui permet entre autres le soutien d'un conseiller « Cité de l'énergie » indispensable à une future labélisation.

Une séance est prévue en juillet de cette année. Elle devrait permettre de répondre aux dernières interrogations et de présenter une vision claire pour la mise en place d'un tel processus.

En cas de validation définitive d'une future adhésion au label Cité de l'énergie par la Municipalité, un préavis serait présenté au Conseil communal. En cas d'acceptation, un dossier pourrait être présenté fin 2017 - début 2018.

Suite donnée :

En date du 26 février 2018, la Municipalité a validé la demande de dépose du dossier pour l'obtention du label « cité de l'énergie ». A cet effet, un audit préalable de la Commune a eu lieu le 1er mai 2018 ; les éléments positifs qui en sont ressortis devraient permettre à la Commune d'être certifiée « cité de l'énergie » fin juin de cette année.

Vœu n° 5**Parcs à vélos**

Demande à la Municipalité l'implantation de parc à vélos, vu que celle-ci prône la mobilité douce sur notre territoire. Ces emplacements peuvent se situer aux abords des bâtiments scolaires, du débarcadère, de la plage de Curtinaux, etc.

Réponse : admis

De nombreuses cases de stationnement pour deux-roues sont judicieusement positionnées dans le large périmètre du bourg de Lutry. En ce qui concerne le secteur de la plage, nous avons une dizaine de places derrière la station de relevage qui ne sont jamais utilisées. L'accessibilité aux deux-roues, notamment au Voisinand Supérieur, vers le point I, vers la cour du collège du Grand-Pont, pourrait être améliorée en y positionnant des équipements spécifiques aux vélos (ce que nous n'avons pas sur le domaine public).

Suite donnée :

La Municipalité a pris les mesures d'aménagement suivantes :

Installation au Point I, à l'avenue du Grand-Pont, à la plage de Curtinaux et à la place du Voisinand, d'arceaux métalliques pour permettre aux cyclistes de stationner et verrouiller facilement leurs vélos.

Ces nouveaux stationnements vélos seront aménagés sur des places motos et scooters existants. Par cette action, il ne s'agit aucunement de limiter le stationnement des véhicules motorisés 2 roues, mais de mieux répartir les places de parking existantes entre les divers moyens de locomotion.

De plus, il est également prévu d'inscrire la question du stationnement des vélos, dans le cahier des charges de l'étude pour la création d'un Masterplan des mobilités. Cette étude est prévue au budget de fonctionnement 2018.

Voëu n° 6

Vélos en libre-service

Demande à la Municipalité la possibilité de mettre à disposition des vélos, tel que présent à Lausanne, par le biais de la société Publibike. Ceci afin de faire connaître notre Bourg et notre belle région dévolue au tourisme venant de Lausanne ou autres communes de la Riviera, par des gens utilisant la mobilité douce.

Publibike est un système de location de vélos et d'e-bikes à partir de stations fonctionnant en libre-service. Depuis l'union avec velopass un réseau de plus de 1'000 vélos et e-bikes dans plus de 100 stations est à la disposition sur tout le territoire suisse.

Comment ça marche ? :

Publibike est un système de location de vélos et d'e-bikes à partir de stations fonctionnant en libre-service. Grâce à votre carte client, vous empruntez un vélo à une station et le rendez dans une autre, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Voici leur adresse internet : www.publibike.ch

Réponse : admis

Une réflexion est actuellement menée en partenariat avec le PALM pour coordonner le développement de VLS (Vélo en Libre Service). Nous sommes favorables au développement d'un tel réseau, sans nous prononcer sur le prestataire qui serait choisi.

Suite donnée :

La Municipalité est d'avis qu'il faut encourager tous les modes de déplacements. Malgré le fait qu'elle ait décidé de retirer le préavis concernant l'installation de stations de vélos en libre-service (VLS), la Municipalité est convaincue que le vélo doit faire partie des modes de déplacements à soutenir. Il est d'ailleurs prévu d'inscrire la question du stationnement des vélos, dans le cahier des charges de l'étude pour la création d'un Masterplan des mobilités.

De plus dans le cadre du projet de réaménagement de la route de Lavaux (PP7) et avec le soutien du groupe de concertation, la Municipalité a exigé une adaptation du projet qui inclut la présence de voies réservées aux vélos sur l'entier du tronçon communal.

Adopté en séance de Municipalité du 11 juin 2018